

Certains se demandaient si, après le rejet de la première proposition d'une suspension d'armes, les États-Unis donneraient leur appui à une nouvelle tentative de pourparlers avec Pékin. Dans le discours où il expliquait son vote, M. Austin signala que la déclaration de principes semblait avoir rallié les suffrages d'un grand nombre de délégations et que « l'un des principaux objectifs des États-Unis était de maintenir la puissance des Nations Unies en favorisant l'unité de ceux de leurs membres qui se sont véritablement engagés à appuyer le système de sécurité collective ». Puis il ajouta: « Si cet effort ne donne pas les résultats espérés, je présume fort que nous serons fermement unis contre l'agression ».

C'est donc, ainsi que l'a indiqué M. Austin, le désir de présenter un front uni qui explique en partie l'écrasante majorité qu'a ralliée la proposition de transmettre à Pékin une déclaration de principes. Malgré cette manifestation de solidarité, il était évident qu'il existait de sérieuses divergences de vues sur la façon de traiter le problème coréen. Comme l'expliquait M. Pearson dans son discours du 26 janvier, trois grands courants d'opinion existaient parmi les nations libres:

Plusieurs membres de la Commission ont pensé . . . que c'était affaiblir et même humilier les Nations Unies que de tenter à nouveau d'amorcer une négociation sur les problèmes d'Extrême-Orient avec ceux dont l'intervention massive en Corée visait à soutenir l'agresseur, et que nous devrions procéder immédiatement à la condamnation de la Chine communiste comme agresseur.

Un second groupe était d'avis qu'il fallait subordonner à peu près tout à la nécessité de suspendre les hostilités et d'amener ceux qui étaient le plus intéressés, y compris le Gouvernement du peuple de Pékin, à la table du Conseil en vue d'effectuer un règlement pacifique et honorable des questions intéressant la Corée et divers autres pays d'Extrême-Orient. Ce point de vue paraissait fondé, en partie au moins, sur le sentiment que l'action des Nations Unies en Corée, en franchissant le 38^e parallèle et par la suite, justifiait quelque peu les Chinois de Pékin — privés qu'ils sont de tout contact normal avec une si grande partie du monde — de craindre pour la sécurité de leur position en Mandchourie et de leur régime en général.

Un troisième groupe estimait que, abstraction faite des droits et des torts de chacun, nous devons démontrer une fois de plus notre bonne volonté ainsi que notre désir constant, et même notre détermination, d'en arriver à une solution pacifique avant de procéder à une résolution condamnatoire, et qu'autrement il serait difficile de sauvegarder aux Nations Unies l'unité du monde libre à l'égard de l'intervention en Corée. Certains membres de la Commission, qui entretenaient cette manière de voir, n'en étaient pas moins nettement pessimistes quant aux résultats.

La déclaration de principes marque un effort sérieux et sincère pour concilier ces trois points de vue et satisfaire en même temps à toutes les objections légitimes de Pékin contre les premières propositions d'une suspension d'armes. La réponse de Pékin, contenue dans un câblogramme, reçu le 17 janvier, de M. Chou En-lai, ministre des Affaires étrangères, avait tout l'air d'un nouveau refus.* Néanmoins, le texte en était quelque peu ambigu, particulièrement en ce qui avait trait au noeud de la question, c'est-à-dire la relation entre une suspension d'armes et la négociation d'un règlement d'ensemble; il renfermait même des contre-propositions. Au sujet de la suspension d'armes, la réponse précisait que « quels que puissent être l'ordre du jour et l'objet des négociations, si une cessation des hostilités devient effective avant que des négociations aient lieu pour en déterminer les conditions, il se peut que des négociations après la cessation des hostilités entraînent des discussions intermittentes sans résoudre aucun problème ». Si l'on entendait par là faire passer la discussion des questions politiques avant la trêve, cette condition était nettement incompatible avec la déclaration de principes des Nations Unies. Mais s'il s'agissait d'arrêter au préalable les termes d'une suspension d'armes, il pouvait y avoir accord.

* On trouvera le texte complet de cette réponse dans la brochure intitulée *Documents sur la crise coréenne* (pièce n° 23), publiée par le Gouvernement canadien.